

INDE

Inquiétudes pour Syed Geelani

Index AI : ASA 20/012/2005

ÉFAI

Vendredi 18 février 2005

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International est très inquiète après les tirs qui ont visé Syed Abdul Rahman Geelani devant la maison de son avocate à New Delhi le 8 février et craint que l'enquête en cours, menée par ces mêmes forces de police qui auraient été impliquées dans l'attentat, ne suffise pas à établir la vérité. L'organisation appelle donc le gouvernement indien à ouvrir rapidement une enquête judiciaire afin de traduire en justice les personnes soupçonnées d'être à l'origine de l'attentat, d'y avoir contribué ou de l'avoir perpétré.

Geelani avait été condamné à mort pour conspiration, participation à la préparation et complicité dans l'attaque contre les bâtiments du Parlement à New Delhi en décembre 2001, mais avait ensuite été acquitté en appel. Depuis sa remise en liberté, Geelani a publiquement déclaré craindre pour sa vie. Amnesty International demande au gouvernement indien de prendre des mesures fermes pour assurer la sécurité de Syed Geelani et de tous les autres accusés, témoins, avocats et officiers de police judiciaire liés à cette affaire. L'organisation demande également au gouvernement indien d'ouvrir une information judiciaire à propos de l'enquête menée sur l'attaque contre les bâtiments du Parlement indien et les événements qui ont rendu cette attaque possible et lui ont succédé, de nombreux aspects essentiels n'ayant pas été éclaircis.

La police de Delhi a commencé à enquêter sur les faits et la Cour suprême a demandé à être informée d'ici une semaine des conclusions de la police. Le ministère de l'Intérieur a également demandé à être informé quotidiennement de la progression de l'enquête policière. Des militants de défense des droits humains ont réclamé que l'enquête soit confiée à une unité de la police centrale, le *Central Bureau of Investigation* (CBI, Bureau central d'enquêtes).

Complément d'information

Le 13 décembre 2001, cinq hommes ont perpétré une attaque contre les bâtiments du

Parlement indien à New Delhi. Dans la fusillade qui s'ensuivit, tous les attaquants, huit membres des forces de police et un jardinier ont été tués et seize personnes blessées. Au cours des jours qui ont suivi, quatre Cachemiris - Syed Geelani, lecteur d'arabe dans une faculté de New Delhi, Mohammad Afzal, Shaukat Hussain Guru et son épouse Afsan Guru - ont été arrêtés et inculpés de conspiration, participation à la préparation et complicité dans l'attaque, au titre de l'Ordonnance relative à la prévention du terrorisme (POTO). Le 16 décembre 2002, les trois hommes ont été condamnés à mort pour conspiration dans l'attaque du Parlement, actes de guerre contre l'État indien, meurtre et coups et blessures aggravés. Afzan Guru a été condamnée à une peine de cinq années d'emprisonnement. La Haute Cour de Delhi a entendu le dossier en appel en octobre 2003 et, ayant jugé qu'aucun élément de preuve ne liait Syed Geelani à l'attaque, l'a acquitté de toutes les charges pesant contre lui. Les autres condamnations à mort ont été maintenues. Les recours en appel concernant les condamnations à mort et l'acquiescement de Geelani sont en cours d'examen par la Cour suprême.

L'avocate de Syed Geelani a déclaré que Geelani avait été suivi par des policiers et harcelé après sa remise en liberté et qu'il avait publiquement exprimé sa crainte d'être tué au cours d'une mise en scène élaborée par la police. L'avocate aurait déclaré que son téléphone ainsi que celui de son client avaient été mis sur écoute, ce qui aurait permis à l'agresseur de savoir où était Geelani le jour où il a été attaqué. À plusieurs reprises dans le passé, Geelani aurait été menacé et harcelé par des personnes non identifiées, après avoir repris son poste d'enseignant à l'université. Bien qu'il n'ait pas demandé officiellement à la police de le protéger, Amnesty International considère qu'il aurait été du devoir de l'État de veiller à sa sécurité, une fois connus les actes de harcèlement et d'intimidation dont il était victime et ses craintes d'être tué. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>